



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 AVRIL 2026**

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 39**

Mis en ligne le : 05/05/2026

L'an deux-mille vingt-six et le trente du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. AMAR - M. ROBERT - Mme CZURKA - M. MERSALI -
Mme CUILLEIRE - M. IZACARD - Mme MIGLIOR - M. PIQUET - Mme ROVARINO - M. SAURA -
M. SAHRAOUI - Mme NERSESSIAN - Mme RAFIA - Mme BERTHOLLAZ - M. RUFFIN -
Mme CHAUVIN - Mme MARTINEZ - M. BENIHYA - M. SOW - Mme CHABROL - Mme BIRON -
M. GUARDADO - M. MENGEAUD - Mme MORO - Mme MERAKCHI - M. HANACHI - M. COPPENS -
M. GACHET - M. WAHARTE - Mme DEMOLON - M. BRAVI - Mme GIRAUD - Mme RAPETTO - Mme
SIDOU - M. FARRUGIA - Mme NIETO

Pouvoirs : Mme ATTAF à Mme ROVARINO - M. GAUDE à M. WAHARTE

Absents :

Secrétaire de séance : M. COPPENS

BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS OPEREES PAR L'EPF PACA EN 2025 - ZAC CAP HORIZON

N° Acte : 3.6

Délibération n°26-96

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le partenariat engagé entre la Ville de Vitrolles et l'Établissement Public Foncier PACA (EPF PACA), permettant à cette dernière de procéder à des acquisitions ou des cessions foncières, conformément aux Conventions d'Interventions Foncières.

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants, par une personne publique agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, doit donner lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Vu que le bilan doit être annexé au compte administratif de la commune.

Considérant que l'Établissement Public Foncier PACA a procédé à des acquisitions et des cessions au titre de l'année 2025, conformément au tableau joint, soit un montant total de 589 536 €, pour les cessions.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

APPROUVE le bilan des acquisitions et des cessions opérées par l'EPF PACA, au titre de l'année 2025, tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT que ce bilan sera annexé au compte administratif 2025 de la Commune de Vitrolles.

Le Secrétaire de Séance

M.COPPENS



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 05 mai 2026

P. le Maire et par délégation
Le Directeur des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

M. HABASTIDA



Commune
VITROLLES

Type acte
Cession

N° Acte	Libellé Contractuel	Date Acte	Montant Acte (H)	Adresse	Fractions
001161	Convention d'intervention foncière et développement économique sur le site Aymards-Coupergine-Les Estroublans-Cap Horizon en phase réalisation	17/12/2025	589 536,00	Coupergine - 13127 VITROLLES	13117-CH0043 ; 13117-CH0045 / 13117-CH0046 / 13117-CI0018 ; 13117-CH0055 / 13117-CH0056 ; 13117-CH0057 ; 13117-CI0019 ; 13117-CI0020 / 13117-CO0003 ; 13117-CI0021 / 13117-CI0023 / 13117-CI0024 ; 13117-CI0022 / 13117-CK0131 / 13117-CK0008 ; 13117-CK0010 ; 13117-CK0011 ; 13117-CK0013 ; 13117-CL0162 / 13117-CL0165 ; 13117-CO0002 ; 13117-CO0004
			589 536,00		

